



Natura 2000 en bref

NATURA 2000, C'EST QUOI ?

Un programme européen de **conservation et de protection d'habitats et d'espèces** basé sur 2 directives Européennes :

- la directive « oiseaux », 1979
- la directive « habitat, faune, flore », 1992.

EN FRANCE :

Pour protéger ce patrimoine, la France mène une démarche contractuelle, basée sur une participation volontaire des propriétaires.

La démarche prévoit 2 outils :

- la charte, qui correspond à un ensemble d'engagements de bonnes pratiques de gestion.
- Les contrats, qui correspondent à des interventions visant à préserver ou restaurer des milieux.

NATURA 2000, UNE RECONNAISSANCE :

Le classement d'un territoire en tant que site Natura 2000 est la reconnaissance européenne d'un patrimoine naturel préservé.

L'engagement et la contractualisation des propriétaires permettent :

- une **reconnaissance de l'engagement des propriétaires**
- une exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti
- le financement d'actions de restauration d'habitats.

SUR LE BASSIN DE LA LARGUE, 2 SITES NATURA 2000 SONT PRESENTS :

- le site « **vallée de la Largue** » comprend les zones inondables de la Largue, du Grumbach et du Largitzenbach
Animé depuis 2009, 30 ha y ont été contractualisés par 10 chartes.

- le site « **Sundgau, région des étangs** » constitué principalement d'étangs et de leurs environs, est réparti sur 21 secteurs.

NB : en milieu agricole, Natura 2000 a permis la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAEt) visant à conserver les prairies sur la vallée de la Largue.



Avis aux pêcheurs et randonneurs

Durant l'été 2013, la **peste des écrevisses a décimé la population d'écrevisses autochtones de la Lucelle** dans le Jura Alsacien à seulement 5km de la source de la Largue.



L'aphanomyces, champignon responsable de la maladie est transmis par ses spores qui peuvent se déposer sur tout objet, espèce (poissons, écrevisses) ou individu au contact d'une eau contaminée. Les écrevisses Américaines, résistantes à la maladie sont les premiers vecteurs.

Afin de prévenir de la contamination d'autres cours d'eau, le Préfet du Haut-Rhin interdit de :

- « pénétrer dans le lit des cours d'eau contaminés;
- faire boire et divaguer les animaux d'élevage ou de compagnie dans le lit des cours d'eau contaminés;
- prélever et transporter toute espèce aquatique dans et vers les cours d'eau concernés ».

Il demande également de désinfecter tout matériel ayant été en contact avec l'eau au moyen d'un désinfectant (eau de javel, ammonium quaternaire...)



Sur les secteurs contaminés, l'Office jurassien de l'environnement a interdit la pratique de la pêche ; **la Fédération de pêche du Haut-Rhin, les associations de pêche et la police de l'eau (l'ONEMA) demandent de ne plus pêcher dans ces secteurs.**

La proximité immédiate de la Lucelle avec la Largue engendre un risque de contamination très fort. Pour sauvegarder les populations d'écrevisses autochtones (l'écrevisse à pieds rouges) de la Largue, le SMARL (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de Renaturation de la Largue et du secteur de Montreux) **recommande aux pêcheurs et autres usagers de la Largue de désinfecter leur matériel ayant servi en dehors du bassin versant.**

SORTIES

➤ Samedi 17 mai : Recherche nocturne d'amphibiens

RDV à 21h à la Maison de la Nature. Prévoir bottes, lampe et filet.
Durée 3h. Inscription obligatoire avant le 15 mai.

➤ Samedi 5 juillet : découverte des plantes aquatiques

RDV à 14h sur le parking de la salle communale de Friesen. Durée 3h.
Prévoir des bottes. Inscription obligatoire avant le 3 juillet.



D'autres sorties sont organisées par la Maison de la Nature du Sundgau

Sortie amphibiens le 16 mars et le 24 mai.

Sortie ornithologique le 6 mai...

Inscriptions aux sorties au 03.89.08.07.50

Programme disponible sur :

www.maison-nature-sundgau.org/mms/activites



Maison de la Nature
du Sundgau

Amphibiens en migration

Après une période de repos hivernale, les grenouilles et autres amphibiens sortent de leur hibernage qu'ils font souvent en forêt.

Ils entament alors une migration qui peut atteindre 4km pour rejoindre les zones humides dans lesquelles ils se reproduisent. Cette migration se fait généralement au crépuscule par temps humide de mi-février à avril. Ils traversent alors nos routes au péril de leur vie.

Il est préconisé de ralentir dans les zones boisées ou proches de mares ou d'étangs durant la période de migration. En complément, des opérations de sauvetage d'amphibiens sont réalisées.

Appel à bénévoles : des campagnes de sauvetage d'amphibiens sont organisées par les Brigades Vertes. Les personnes volontaires, capables d'identifier les espèces et qui souhaitent y participer peuvent contacter Sylvie THIRIET au 06.33.73.44.49.

